



COMMUNIQUÉ

ATMEL FAIT PART DES SES COMMENTAIRES SUR L'ACTION ENGAGÉE PAR GEORGE PERLEGOS

**La Société considère que la récente action en justice engagée par Perlegos
sera jugée sans fondement par les Tribunaux**

San Jose, Californie, 11 avril 2007 . . . Atmel[®] Corporation (NASDAQ: ATML) a publié ce jour le commentaire suivant, en réponse à la réplique et à la demande reconventionnelle faite par George Perlegos, l'ancien Président et CEO d'Atmel, démis de ses fonctions pour juste motif, auprès du *United States District Court, Northern District of California* :

“Nous considérons que les assertions de George Perlegos et sa demande reconventionnelle ne reposent sur aucun fondement et qu'elles n'ont d'autre objet que de tenter de semer le trouble sur un document clair et de détourner l'attention des véritables questions – à savoir le fait que George Perlegos tente de reprendre le contrôle de la Société après en avoir été écarté pour utilisation frauduleuse des fonds de la société pour son bénéfice personnel. Nous nous en tenons aux documents définitifs dont nous avons débuté l'envoi aujourd'hui. ”

Comme annoncé dans un communiqué séparé publié ce même jour, Atmel va adresser aux actionnaires le courrier qui suit, qui sera joint aux documents pour l'assemblée, en leur recommandant fortement de voter CONTRE la proposition Perlegos, en retournant le formulaire BLANC.

11 avril 2007

Cher Actionnaire d'Atmel,

Au mois d'août 2006, un comité indépendant du Conseil d'Administration d'Atmel a mis un terme, pour juste motif, aux mandats de George Perlegos, l'ancien Président et CEO d'Atmel et de Gust Perlegos, alors Vice-Président Exécutif, et ce suite à une enquête de huit mois sur l'utilisation frauduleuse du budget voyage de la société pour leur bénéfice

personnel. Ces abus comprennent notamment plus de 235 000 dollars de billets d'avion utilisés à des fins personnelles pour eux-mêmes ou leur famille proche.

Dans les heures qui ont suivi la fin de son mandat de Président et CEO pour juste motif, George Perlegos, usant alors de sa position de Président du Conseil d'Administration, a demandé la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires dans le seul but de révoquer les administrateurs qui venaient de le démettre. George Perlegos, ainsi que son frère Gust, ont ensuite saisi les tribunaux afin de se voir réintégrés dans leur fonctions de dirigeants et ont immédiatement engagé une action contre votre société dans le Delaware. En février, la Cour de Chancellerie a rejeté cette demande de réintégration. La Cour note que : **« le procès-verbal réfute toute affirmation de [George et Gust Perlegos] relative à leur innocence quant aux infractions commises » et que « les Perlegos n'ont démontré aucun droit à être maintenus dans leurs fonctions au sein d'Atmel ».**

N'ayant pu obtenir des tribunaux l'invalidation de la procédure qui l'a destitué de ses fonctions, George Perlegos espère reprendre le contrôle d'Atmel lors de l'assemblée générale extraordinaire prévue le 18 mai 2007. Mr. Perlegos veut démettre les cinq membres de votre Conseil d'Administration qui se sont prononcés en faveur de sa destitution pour juste motif (y compris les administrateurs indépendants) et les remplacer par ses cinq candidats soigneusement sélectionnés. S'il y parvient, George Perlegos a offert d'assurer la fonction de "CEO par intérim" de la Société. George Perlegos et son frère Gust ont été démis de leurs fonctions pour juste motif, parce qu'ils détournaient votre argent pour leur propre bénéfice. Ne laissez pas George Perlegos reprendre le contrôle d'Atmel.

Votre Conseil d'Administration recommande à l'unanimité aux actionnaires de voter CONTRE la proposition Perlegos et de ne signer ni retourner aucun formulaire de vote qui vous aurait été envoyé par George Perlegos. Apportez votre soutien à votre Conseil d'Administration en signant, datant et retournant le formulaire BLANC ci-joint dès aujourd'hui, ou en suivant les instructions mentionnées sur le formulaire BLANC si vous votez par téléphone ou internet.

LE LEG DE PERLEGOS

George Perlegos a dirigé Atmel pendant plus de 20 ans, et ce qu'il a laissé à son départ pour juste motif le 5 août 2006 se décline de la manière suivante:

- **Un manque d'éthique.** Les abus relatifs à l'utilisation des fonds de la société, qui ont conduit à la cessation des fonctions de quatre dirigeants pour juste motif, dont George et Gust Perlegos, sont significatifs des manquements des dirigeants précédents quant au respect de règles d'éthique de haut niveau et de leur aptitude à prendre les mesures adéquates pour y remédier. Le Conseil d'Administration et la nouvelle équipe dirigeante se sont engagés à respecter des normes éthiques élevées et la décision du Conseil d'Administration de démettre ces dirigeants historiques, dont les Perlegos, démontre l'implication du Conseil d'Administration pour remettre « les choses dans le rail » avec une éthique adaptée et une tolérance zéro vis-à-vis des manquements.
- **Pertes financières et Inaction.** Au cours des cinq dernières années, Atmel, sous la "direction" de George Perlegos, a enregistré des pertes au cours de chaque trimestre – des pertes qui, cumulées, représentent plus de 1,2 milliards de dollars. Malgré cette longue période de mauvais résultats financiers, George Perlegos n'a pas su mettre en place les actions qu'il a récemment proposées.
- **Suspension du Reporting Financier.** Moins de deux semaines avant l'annonce du retrait de George et Gust Perlegos pour juste motif, Atmel a annoncé qu'elle ne pouvait déposer son formulaire 10-Q en raison de l'enquête indépendante diligentée sur les conditions d'attribution des stock options, octroyées sous la présidence de George Perlegos.
- **Manquement concernant le rachat autorisé d'actions.** En 2002, le Conseil d'Administration d'Atmel a autorisé un rachat à concurrence de 100 millions d'actions, mais la Société, sous la conduite de Perlegos, n'a procédé au rachat que de 4,4 millions d'actions à un prix de moyen de 1,93 dollars – soit une fraction de la valeur de l'action à ce jour. En considération de ces faits, il convient que vous vous demandiez quelle est la crédibilité de George Perlegos quant à l'exécution de l'énorme programme de rachat d'actions qu'il propose aujourd'hui.

Nous pensons que l'élection des candidats proposés par Perlegos serait un mauvais message adressé tant à nos salariés qu'à nos clients, nos fournisseurs et autres contacts et constituerait un retour vers les manquements éthiques et les pertes financières de l'ère George Perlegos.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION S'EST ENGAGÉ A AJOUTER DE LA VALEUR POUR LES ACTIONNAIRES

Contrastant totalement avec la longue période d'inaction de Perlegos, le Conseil d'Administration d'Atmel et la nouvelle équipe dirigeante ont pris rapidement des mesures après le retrait de George Perlegos pour juste motif afin de capitaliser sur les atouts de la

société et mettre Atmel sur la voie de rentabilité et ajouter de la valeur pour ses actionnaires. Ces mesures, annoncées au mois de décembre 2006, comprennent:

- **Un centrage sur les lignes de produits à forte croissance et dégageant de fortes marges, dont la société est propriétaire** : afin d'adapter au mieux les ressources d'Atmel aux secteurs de croissance les plus porteurs, la Société a choisi de redéployer ses ressources afin d'accompagner la conception et le développement de produits de pointe qui ciblent les marchés de croissance et de stopper le développement de produits à marge plus faible et qui ne sont pas son cœur de métier.
- **Optimisation des unités de fabrication d'Atmel.** Atmel a mis en vente ses unités de fabrication de North Tyneside, en Grande-Bretagne et de Heilbronn, en Allemagne. La société attend de ces mesures une optimisation de la fabrication, grâce à une meilleure utilisation des unités conservées et une réduction des besoins en investissements.
- **Adoption d'une stratégie «fab-lite ».** Au travers d'une optimisation des fabs qu'elle conserve et d'un recours plus soutenu aux fonderies externes, Atmel va réduire sensiblement ses coûts de fabrication tout en continuant de concevoir et développer des produits nouveaux et innovants, et ce à l'aide de ses unités de fabrication de classe mondiale.
- **Réduction de la masse salariale** d'environ 16% par le biais de départs volontaires et autres mesures, et de la finalisation de la vente des unités de North Tyneside et Heilbronn.

Grâce à ces mesures initiales, qui permettront de réaliser des économies estimées entre 70 et 80 millions de dollars pour cette seule année (et entre 80 et 95 millions de dollars par an pour les années qui suivent à compter de 2008), nous repositionnons la société sur son cœur de compétence, les produits microcontrôleurs et sur ses atouts techniques et nous renouons avec une croissance qui amène la rentabilité. **Ce n'est qu'un début. Notre objectif est de transformer Atmel, et nous continuerons d'identifier et de mettre en place d'autres programmes permettant de donner de la valeur aux actionnaires.**

**VOTRE VOTE EST IMPORTANT. PROTÉGEZ LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT
EN VOTANT CONTRE LA PROPOSITION PERLEGOS**

L'avenir de votre investissement dans Atmel est en jeu. Nous estimons que l'intention affichée de George Perlegos de remplacer la quasi intégralité du Conseil d'Administration, dont les administrateurs indépendants et le Président et CEO d'Atmel, est irresponsable, ne sert que ses propres intérêts et met en danger la valeur de votre investissement dans Atmel. **Nous**

vous recommandons fortement de voter dès aujourd'hui pour protéger votre investissement – votez CONTRE la proposition Perlegos en signant, datant et retournant le formulaire de vote BLANC, ou en suivant les instructions mentionnées sur le formulaire BLANC si vous votez par téléphone ou internet.

Au nom du Conseil d'Administration, merci de votre soutien renouvelé,

/s/ Steven Laub

Steven Laub

Président et Chief Executive Officer

Les actionnaires qui désirent de l'aide pour l'établissement de leur formulaire de vote ou pour leur vote peuvent contacter la société mandatée à cet effet, Innisfree M&A Incorporated, 501 Madison Avenue, 20th Floor, New York, NY 10022, 1-877-456-3488 (gratuit) ou le 212-750-5833.

Information concernant George Perlegos

Comme indiqué au mois d'août 2006, un comité indépendant du Conseil d'Administration d'Atmel a démis de leurs fonctions, pour juste motif, George et Gust Perlegos ainsi que deux autres dirigeants d'Atmel, et ce suite à une enquête de huit mois sur l'utilisation frauduleuse du budget voyage de la société.

En février 2007, la Cour de Chancellerie de l'état du Delaware a rejeté la demande des Perlegos relative à leur congédiement sans cause réelle et sérieuse et a indiqué que « le procès-verbal réfute toute affirmation des [Perlegos] relative à leur innocence quant aux infractions commises » et que « les Perlegos n'ont démontré aucun droit à être maintenus dans leurs fonctions au sein d'Atmel ».

Le 23 mars 2007, Atmel a déposé plainte contre George et Gust Perlegos auprès du United States District Court, Northern District of California, affirmant que les Perlegos ont produit des documents de formulaires de vote erronés et sujets à interprétation et contrevenant à l'article 14(a) des lois fédérales sur les valeurs mobilières pour mener une campagne de vote destinée à remplacer le CEO d'Atmel et tous les administrateurs indépendants d'Atmel par des candidats proposés par les Perlegos lors de l'assemblée générale extraordinaire prévue le 18 mai 2007. De plus, Atmel affirme que le groupe Perlegos, contrevenant aux lois fédérales sur les valeurs mobilières, n'a pas déposé le formulaire 13D requis, ne donnant de ce fait pas aux actionnaires les informations relatives aux Perlegos et à leur programme d'actions qui leur sont nécessaires pour se faire une opinion éclairée de la proposition Perlegos.

A propos d'Atmel

Atmel compte parmi les leaders mondiaux dans la conception et la fabrication de microcontrôleurs, circuits intégrés logiques, à signal mixte, mémoires non-volatiles et fréquence radio (RF). Disposant d'un portefeuille de technologies et de propriété intellectuelle parmi les plus importants de l'industrie, Atmel est en mesure d'offrir des solutions systèmes complètes dans le domaine de l'industrie électronique. Dédiés aux marchés du grand public, de l'industrie, de la sécurité, de l'informatique et de l'automobile, les circuits intégrés Atmel peuvent être fournis "où que vous soyez" (Everywhere You Are™).

"Safe Harbor" concernant les données prévisionnelles

Les informations données dans le présent communiqué sont des prévisions qui, en tant que telles, sont sujettes à des risques et incertitudes. Ce document contient des prévisions relatives aux mesures de restructuration d'Atmel et d'autres programmes, dont les économies pouvant être réalisées par la mise en place de ces mesures, et des informations concernant des programmes à venir. Ces prévisions reposent sur des informations disponibles à la date de ce communiqué, mais qui sont susceptibles d'évoluer et la société n'a pas pris l'engagement de mettre à jour ces prévisions. Ces prévisions ne constituent pas des garanties de performances futures et les résultats peuvent s'avérer sensiblement différents. Les conclusions finales de l'enquête menée par le Comité d'Audit (et la date de communication de ces conclusions) sur les conditions d'attribution des stock options, l'impact de produits et prix compétitifs, l'acceptation en temps utile de travaux de conception demandés par nos clients, l'opportunité de l'introduction de nouvelles technologies, notre capacité à passer les nouveaux produits en production de volume, les larges fluctuations de l'offre et de la demande pour les produits semi-conducteurs, une situation de surcapacité de l'industrie ou des sociétés, une utilisation efficace et rentable de la capacité de fabrication, la stabilité financière des marchés étrangers, la faculté d'intégrer et de diriger les nouvelles acquisitions ou de tout autre risque mentionné dans les rapports qu'Atmel dépose régulièrement auprès de la SEC, dont le rapport 10-K déposé le 16 mars 2006 et les rapports 10-Q qui suivent, constituent autant d'éléments susceptibles de venir modifier les prévisions mentionnées dans le présent document.

Informations complémentaires

Atmel a déposé un formulaire de vote définitif auprès de la Securities and Exchange Commission. Les actionnaires sont invités à prendre rapidement connaissance de ces documents car ils contiennent des informations importantes.

Les actionnaires peuvent obtenir communication, sans frais, du formulaire de vote définitif et des autres documents d'assemblée déposés par Atmel sur le site de la Securities and Exchange Commission, www.sec.gov. Les documents déposés par Atmel auprès de la Securities and Exchange

Commission seront également disponibles, sans frais, auprès d'Atmel. Atmel, ses administrateurs, son équipe dirigeante ainsi que certains de ses salariés peuvent être amenés à solliciter des votes d'actionnaires contre la proposition de remplacement des administrateurs d'Atmel.

Les informations relatives aux personnes susceptibles de solliciter ces votes sont données dans le formulaire de vote définitif déposé auprès de la Securities and Exchange Commission.

Contact Investisseurs

Robert Pursel
Directeur Relations Investisseurs
408-487-2677

Contact Media

Jennifer Schaefer / Mike Cuneo
Joele Frank, Wilkinson Brimmer Katcher
212-355-4449

###